

[Traduction]

Le député de Comox-Alberni a parlé de la possibilité de déférer les prévisions de dépenses du ministère à un comité permanent de la Chambre à la prochaine session. C'est là une idée excellente. On aurait peut-être pu prendre une telle disposition à cette session-ci si le temps l'avait permis, mais je crois comprendre que les comités ont déjà un lourd programme et qu'en raison de certaines procédures à la Chambre, on a jugé qu'il ne serait pas possible de déférer ces prévisions à un comité cette année. Peut-être pourra-t-on le faire l'an prochain. Elle pourraient être déferées au comité des pêcheries ou au comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural. J'accueillerais avec plaisir l'occasion d'expliquer en détail, avec l'aide des fonctionnaires du ministère, chacun des chefs de dépense des prévisions.

[Français]

Le député de Chapleau (M. Laprise) a mentionné qu'un des principaux problèmes que nous avons au Canada, c'était la lutte contre l'incendie en forêt.

C'est un problème assez difficile, d'un point de vue administration fédérale. En effet, seuls les gouvernements provinciaux ont «juridiction» pour s'occuper de l'administration forestière. Souvent, il y a eu des discussions entre les fonctionnaires du ministère des Forêts et ceux des ministères des Terres et Forêts des différentes provinces. Mais nous devons nous limiter à la recherche pour la protection contre les feux de forêt.

Nous avons publié, le 29 novembre 1965, un communiqué qui établit que pour l'année se terminant le 31 octobre 1965, les pertes dues aux feux de forêt avaient été les plus basses depuis 37 ans. S'il y a eu une amélioration considérable de la situation, ce n'est pas dû au ministre des Forêts. Je me garde de prétendre une telle chose, mais les feux de forêt, l'an dernier, ont diminué considérablement.

En fait, nous avons créé, à Ottawa, un institut pour la recherche sur les méthodes à prendre pour combattre les feux en forêt. Nous n'avons pas de pouvoir de coercition sur les entreprises forestières. Nous savons ce qui doit être fait pour éliminer les hasards en forêt, mais nous n'avons aucune autorité pour exiger quoi que ce soit des entreprises forestières, pour les pousser à nettoyer les forêts après la coupe ou à prendre d'autres mesures pour combattre efficacement les incendies en forêt. Tout cela relève de la seule autorité provinciale.

Le député de Sherbrooke (M. Allard) m'a demandé s'il y avait des services provinciaux de recherche forestière. Il en existe en Colombie-Britannique et en Ontario, et la pro-

[L'hon. M. Sauvé.]

vince de Québec a l'intention d'en mettre un sur pied. Ces services provinciaux travaillent en relation constante avec les services fédéraux de recherches forestières.

[Traduction]

Le député de Cariboo a signalé qu'il s'occupe de l'industrie forestière depuis 26 ans. D'autre part, il a mentionné les travaux accomplis en Colombie-Britannique par le ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques. Je connais le ministre, M. Williston, et l'ai vu récemment. J'ai été en communication avec tous les ministres des Terres et Forêts du Canada. Je me fais un devoir de rendre visite personnellement aux dix ministres des Terres et Forêts et aux ministres de l'Agriculture responsables du programme de l'ARDA. Je rends annuellement visite à chacun d'eux dans les capitales provinciales, je rencontre les fonctionnaires et étudie avec eux les rapports entre le ministère fédéral des Forêts et les ministères provinciaux des Terres et Forêts. D'ailleurs, ces rapports, dans chaque cas, sont excellents. Il est heureux que le travail que nous accomplissons réponde à un besoin essentiel des ministères des Terres et Forêts de chaque province; nous devons coordonner réciproquement nos travaux. Nous sommes en rapport particulièrement avec le Conseil de recherche de la Colombie-Britannique et avec le conseil de l'industrie forestière de cette province.

Dernièrement, par suite d'un accord entre l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, le ministère provincial des Terres et Forêts de cette province et le ministère fédéral des Forêts, nous avons pu signer une entente spéciale qui nous permettra de poursuivre des recherches sur le problème du puceron lanigère, que j'ai mentionné déjà. Cette année, nous consacrerons \$150,000 à la recherche, et ce n'est qu'un commencement. Les recherches seront possibles grâce à l'étroite collaboration qui existe entre le ministère des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique, l'industrie forestière de la province, son conseil de recherches et le ministère fédéral des Forêts. Dès la venue à Ottawa du ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique et de M. Hoffmeister, président du Conseil de l'industrie forestière de cette province, nous avons convenu de l'importance de s'attaquer à ce fléau et avons entrepris d'établir un programme de recherche qui pourrait bien avoir de bons effets.

En fait, j'étais à Victoria il y a quinze jours, où j'ai observé, dans la laboratoire d'un de ces magnifiques immeubles, nos fonctionnaires s'adonnant à la recherche. J'ai trouvé le